



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La Commission scolaire des Phares adopte un budget déficitaire pour une quatrième année consécutive

Rimouski, le 25 août 2014 – Lors de sa séance publique qui a eu lieu le 25 août 2014, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares (CSDP) a adopté un budget présentant un déficit de 4,4 M\$ pour l'année 2014-2015. La CSDP doit faire face à des compressions budgétaires de 1,5 M\$ pour l'année 2014-2015. Les compressions, imposées par le gouvernement du Québec, étaient de 1,45 M\$ en 2011-2012, de 1,8 M\$ en 2012-2013 et de 5,435 M\$ en 2013-2014. « L'année 2013-2014 devrait se conclure par un déficit de 1,6 M\$. Ce déficit de 2013-2014 ne pourra être comblé et s'ajoute donc à la compression de 2014-2015. Avec des frais de gestion inférieurs à 3 %, les options dans les coupes purement administratives sans impacts sur l'élève n'existent plus » mentionne M. Jean-François Parent, directeur général.

« La réduction des services à l'élève est inéluctable face à ces compressions. Nous déplorons vigoureusement cette situation. Plusieurs voix se lèvent pour dénoncer la non-reconnaissance par le gouvernement de la qualité de notre gouvernance » mentionne Raymond Tudeau, président de la Commission scolaire.

Le 30 juin 2014, l'autorisation nécessaire pour déposer un budget déficitaire a été obtenue du MELS. Cette autorisation rendait possible l'adoption d'un budget déficitaire. Elle a été assortie de conditions : atteindre l'équilibre budgétaire pour 2016-2017 et planifier, dans un plan d'action à être déposé au MELS pour le 15 septembre 2014, une réduction des dépenses de 842 000 \$ dès l'an 1. Le plan de retour à l'équilibre est en élaboration et il sera à refaire en 2015-2016 si de nouvelles réductions des dépenses sont exigées.

Malgré ce train de compressions, la CSDP poursuit sa mission, en faisant montre de la même persévérance qui guide ses élèves dans leur réussite.

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.